

(2-13 novembre 2015)

Mauritanie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 3 novembre 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de la Mauritanie.

La France salue les progrès faits par la Mauritanie depuis son premier passage à l'EPU, en particulier la ratification de plusieurs instruments internationaux, ainsi que l'adoption de législations ambitieuses contre l'esclavage.

La France fait les recommandations suivantes à la Mauritanie :

- renforcer le cadre juridique pour la protection de l'enfant, ainsi que la garantie des droits des mineurs délinquants, et abroger les dispositions fixant l'âge de la responsabilité pénale à 7 ans ;
- renforcer le cadre juridique de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et veiller à sa mise en œuvre concrète, y compris en menant des programmes de sensibilisation de l'opinion publique ;

- établir un moratoire sur l'application de la peine de mort, comme première étape vers son abolition définitive ;

- veiller à l'application effective de la loi du 13 août 2015 portant incrimination de l'esclavage ;

- finaliser la mise en place du mécanisme national de prévention, conformément au protocole facultatif à la Convention contre la torture ;

- poursuivre les mesures prises pour rétablir dans leurs droits les anciens réfugiés de retour du Sénégal et du Mali et permettre le retour de ceux qui restent ;

- abroger les dispositions pénalisant l'homosexualité, afin de respecter pleinement les principes d'égalité et de non-discrimination ;

- adhérer au Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie./.